ABALONE TT 49 - 85
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL: 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440268589 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 juin 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 148 463,80 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 242 057,40 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10 000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 390 521,20 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 260 521,20 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 130 000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 32,50 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2023			100000
31.12.2022			155000
31.12.2021			50000

ABALONE TT 49 - 85
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440268589 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 juin 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 148 463,80 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 242 057,40 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10 000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 390 521,20 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

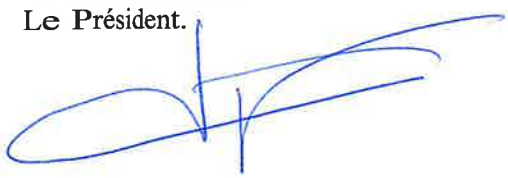
- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 260 521,20 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 130 000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 32,50 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2023			100000
31.12.2022			155000
31.12.2021			50000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



SAS ABALONE TT 49-85

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié
conforme

Nadege LIGNON

Signature numérique de Nadege LIGNON
Date : 2025.12.09 08:51:35 +01'00'

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 729.06	1 729.06		-16.56	16.56	100.00
	Fonds commercial (1)	36 170.00		36 170.00	36 170.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 239.45	3 239.45				
	Autres immobilisations corporelles	61 715.09	46 865.75	14 849.34	4 144.03	10 705.31	258.33
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	170.00		170.00	170.00		
	Prêts	4 940.00		4 940.00	11 490.00	-6 550.00	-57.01
	Autres immobilisations financières	15.00		15.00	15.00		
	Total II	107 978.60	51 834.26	56 144.34	51 972.47	4 171.87	8.03
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	820 081.58	13 839.33	806 242.25	830 559.31	-24 317.06	-2.93
	Autres créances	735 154.38		735 154.38	567 594.07	167 560.31	29.52
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	12 380.37		12 380.37	10 912.22	1 468.15	13.45
	Total III	1 567 616.33	13 839.33	1 553 777.00	1 409 065.60	144 711.40	10.27
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 675 594.93	65 673.59	1 609 921.34	1 461 038.07	148 883.27	10.19

(1) Dont droit au bail 4 955.00
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	242 057.40	216 882.55	25 174.85	11.61
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	148 463.80	125 174.85	23 288.95	18.61
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	500 521.20	452 057.40	48 463.80	10.72
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	68 559.00	68 559.00		
	Provisions pour charges				
	Total III	68 559.00	68 559.00		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	47 647.10	14 871.68	32 775.42	220.39
	Emprunts et dettes financières diverses	112 588.79	99 597.94	12 990.85	13.04
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 995.42	161 916.28	-10 920.86	-6.74
	Dettes fiscales et sociales	688 593.02	634 408.32	54 184.70	8.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	41 016.81	29 627.45	11 389.36	38.44
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 040 841.14	940 421.67	100 419.47	10.68
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 609 921.34	1 461 038.07	148 883.27	10.19
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 040 841.14	940 421.67		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	4 695 537.82		4 695 537.82	4 554 533.27	141 004.55	3.10
Chiffre d'affaires NET	4 695 537.82		4 695 537.82	4 554 533.27	141 004.55	3.10
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			6 000.00	2 666.64	3 333.36	125.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			131 059.42	158 014.66	-26 955.24	-17.06
Autres produits			4 815.56	3 015.71	1 799.85	59.68
Total des Produits d'exploitation (I)			4 837 412.80	4 718 230.28	119 182.52	2.53
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			550 001.10	539 664.96	10 336.14	1.92
Impôts, taxes et versements assimilés			109 879.36	106 995.85	2 883.51	2.69
Salaires et traitements			3 234 015.87	3 144 002.51	90 013.36	2.86
Charges sociales			716 768.25	673 612.92	43 155.33	6.41
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 169.15	2 289.36	4 879.79	213.15
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			228.34	6 133.87	-5 905.53	-96.28
Total des Charges d'exploitation (II)			4 618 062.07	4 472 699.47	145 362.60	3.25
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			219 350.73	245 530.81	-26 180.08	-10.66
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	37 589.80	19 955.23	17 634.57	88.37
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	37 589.80	19 955.23	17 634.57	88.37
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 710.73	2 711.19	999.54	36.87
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 710.73	2 711.19	999.54	36.87
2. Résultat financier (V-VI)	33 879.07	17 244.04	16 635.03	96.47
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	253 229.80	262 774.85	-9 545.05	-3.63
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 415.00		6 415.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	6 415.00		6 415.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 000.00	5 000.00	-1 000.00	-20.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		49 232.00	-49 232.00	-100.00
Total VIII	4 000.00	54 232.00	-50 232.00	-92.62
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 415.00	-54 232.00	56 647.00	104.45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	53 976.00	42 274.00	11 702.00	27.68
Impôts sur les bénéfices (X)	53 205.00	41 094.00	12 111.00	29.47
Total des produits (I+III+V+VII)	4 881 417.60	4 738 185.51	143 232.09	3.02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 732 953.80	4 613 010.66	119 943.14	2.60
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	148 463.80	125 174.85	23 288.95	18.61

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT 49-85

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 609 921.34 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 695 537.82 Euros et dégageant un bénéfice de 148 463.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	37 899		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 239		
Installations générales agencements aménagements divers	26 713		1 374
Matériel de transport			16 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 127		
TOTAL	47 080		17 874
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	11 505		
TOTAL	11 675		
TOTAL GENERAL	96 654		17 874

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			37 899	37 899
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 239	3 239
Installations générales agencements aménagements divers			28 088	28 088
Matériel de transport			16 500	16 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 127	17 127
TOTAL			64 955	64 955
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières		6 550	4 955	4 955
TOTAL		6 550	5 125	5 125
TOTAL GENERAL		6 550	107 979	107 979

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 746		17	1 729
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 239			3 239
Installations générales agencements aménagements divers	25 835	285		26 120
Matériel de transport		4 981		4 981
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 861	1 903		15 765
TOTAL	42 936	7 169		50 105
TOTAL GENERAL	44 682	7 169	17	51 834

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	285				
Matériel de transport	4 981				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 903				
TOTAL	7 169				
TOTAL GENERAL	7 169				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	68 559				68 559
TOTAL	68 559				68 559

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 932		93		13 839
TOTAL	13 932		93		13 839
TOTAL GENERAL	82 491		93		82 398
Dont dotations et reprises d'exploitation			93		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	4 940	4 940	
Autres immobilisations financières	15	15	
Clients douteux ou litigieux	16 607	16 607	
Autres créances clients	803 474	803 474	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 513	24 513	
Groupe et associés	690 193	690 193	
Débiteurs divers	20 449	20 449	
Charges constatées d'avance	12 380	12 380	
TOTAL	1 572 571	1 572 571	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	6 550		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	47 647	47 647		
Emprunts et dettes financières divers	112 589	112 589		
Fournisseurs et comptes rattachés	150 995	150 995		
Personnel et comptes rattachés	314 688	314 688		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 936	80 936		
Impôts sur les bénéfices	9 109	9 109		
Taxe sur la valeur ajoutée	238 736	238 736		
Autres impôts taxes et assimilés	45 124	45 124		
Autres dettes	41 017	41 017		
TOTAL	1 040 841	1 040 841		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 516			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	25.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, le fonds commercial inscrit à l'actif a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture.

La valeur actuelle du fonds de commerce étant estimée au moins égale à sa valeur comptable, il n'a été procédé à aucune dépréciation du fonds commercial.

Le fonds de commerce ayant une durée illimitée, notre société n'a pas opté pour l'amortissement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 449
Total	20 449

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	418
Emprunts et dettes financières diverses	2 182
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 320
Dettes fiscales et sociales	215 195
Autres dettes	41 017
Total	318 131

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 380
Total	12 380

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4184 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	23 034
Total (1)	23 034

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	364 363
Total	364 363

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	528
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 030
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		2 558

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 3.40 %

KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Abalone TT 49-85 S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Abalone TT 49-85 S.A.S.
43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT HERBLAIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Abalone TT 49-85 S.A.S.

43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT HERBLAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Abalone TT 49-85 S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT 49-85 S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville St Clair, le 27 mai 2025

KPMG SA



Julien MASSON

Commissaire aux comptes

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 49-85 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN — Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 44026858900064 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net Exercice N clos le 31122024 3	Net N-1 31122023 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 729	AG 1 729		(17)
	Fonds commercial (1)	AH	36 170	AI	36 170	36 170
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 239	AS 3 239		
	Autres immobilisations corporelles	AT	61 715	AU 46 866	14 849	4 144
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	170	BE	170	170
	Prêts	BF	4 940	BG	4 940	11 490
	Autres immobilisations financières*	BH	15	BI	15	15
	TOTAL (II)	BJ	107 979	BK 51 834	56 144	51 972
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	820 082	BY 13 839	806 242	830 559
	Autres créances (3)	BZ	735 154	CA	735 154	567 594
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 380	CI	12 380	10 912
	TOTAL (III)	CJ	1 567 616	CK 13 839	1 553 777	1 409 066
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 675 595	1A 65 674	1 609 921	1 461 038

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 4 955 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 49-85 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	242 057	216 883
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	148 464	125 175
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	500 521	452 057
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	68 559	68 559
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	68 559	68 559
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	47 647	14 872
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	112 589	99 598
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	150 995	161 916
	Dettes fiscales et sociales	DY	688 593	634 408
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	41 017	29 627
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 040 841	940 422
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 609 921	1 461 038

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 040 841	940 422
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	47 229	14 455

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 49-85 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	4 695 538	FH	FI	4 695 538	4 554 533
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 695 538	FK	FL	4 695 538	4 554 533
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	6 000	2 667
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	131 059	158 015
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 816	3 016
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 837 413	4 718 230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	550 001	539 665
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	109 879	106 996
	Salaires et traitements*				FY	3 234 016	3 144 003
	Charges sociales (10)				FZ	716 768	673 613
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements*				GA	7 169	2 289
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	228	6 134
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 618 062	4 472 699
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	219 351	245 531
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	37 590	19 955
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	37 590	19 955
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 711	2 711
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	3 711	2 711
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	33 879	17 244
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	253 230	262 775

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 49-85 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 415	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 415	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 000	5 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		49 232
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 000	54 232
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 415	(54 232)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	53 976	42 274
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	53 205	41 094
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 881 418	4 738 186
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 732 954	4 613 011
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	148 464	125 175

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	130 967	158 015
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
DON	3 500	
PENALITES MAJORATIONS	500	
REMBOURSEMENT URSSAF		6 415

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

SAS ABALONE TT 49-85

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 609 921.34 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 695 537.82 Euros et dégageant un bénéfice de 148 463.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	37 899		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 239		
Installations générales agencements aménagements divers	26 713		1 374
Matériel de transport			16 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 127		
TOTAL	47 080		17 874
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	11 505		
TOTAL	11 675		
TOTAL GENERAL	96 654		17 874

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			37 899	37 899
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 239	3 239
Installations générales agencements aménagements divers			28 088	28 088
Matériel de transport			16 500	16 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 127	17 127
TOTAL			64 955	64 955
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières		6 550	4 955	4 955
TOTAL		6 550	5 125	5 125
TOTAL GENERAL		6 550	107 979	107 979

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 746		17	1 729
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 239			3 239
Installations générales agencements aménagements divers	25 835	285		26 120
Matériel de transport		4 981		4 981
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 861	1 903		15 765
TOTAL	42 936	7 169		50 105
TOTAL GENERAL	44 682	7 169	17	51 834

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	285				
Matériel de transport	4 981				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 903				
TOTAL	7 169				
TOTAL GENERAL	7 169				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	68 559				68 559
TOTAL	68 559				68 559

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 932		93		13 839
TOTAL	13 932		93		13 839
TOTAL GENERAL	82 491		93		82 398
Dont dotations et reprises d'exploitation			93		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	4 940	4 940	
Autres immobilisations financières	15	15	
Clients douteux ou litigieux	16 607	16 607	
Autres créances clients	803 474	803 474	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 513	24 513	
Groupe et associés	690 193	690 193	
Débiteurs divers	20 449	20 449	
Charges constatées d'avance	12 380	12 380	
TOTAL	1 572 571	1 572 571	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	6 550		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	47 647	47 647		
Emprunts et dettes financières divers	112 589	112 589		
Fournisseurs et comptes rattachés	150 995	150 995		
Personnel et comptes rattachés	314 688	314 688		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 936	80 936		
Impôts sur les bénéfices	9 109	9 109		
Taxe sur la valeur ajoutée	238 736	238 736		
Autres impôts taxes et assimilés	45 124	45 124		
Autres dettes	41 017	41 017		
TOTAL	1 040 841	1 040 841		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 516			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	25.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, le fonds commercial inscrit à l'actif a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture.

La valeur actuelle du fonds de commerce étant estimée au moins égale à sa valeur comptable, il n'a été procédé à aucune dépréciation du fonds commercial.

Le fonds de commerce ayant une durée illimitée, notre société n'a pas opté pour l'amortissement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 449
Total	20 449

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	418
Emprunts et dettes financières diverses	2 182
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 320
Dettes fiscales et sociales	215 195
Autres dettes	41 017
Total	318 131

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 380
Total	12 380

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4184 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	23 034
Total (1)	23 034

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	364 363
Total	364 363

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	528
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 030
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		2 558

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 3.40 %